

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020518 – AFR 27/004/02

Informations complémentaires sur l'AU 239/02 (AFR 27/003/02 du 29 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

GAMBIE

Guy-Patrick Massoloka (h), journaliste

Londres, le 2 août 2002

Le 1^{er} août, Guy Patrick Massoloka a été libéré sans inculpation après deux semaines de détention au secret à la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) à Banjul, la capitale. Les conditions de sa détention ont été éprouvantes mais il n'a été soumis à aucun mauvais traitement. Il n'a fait l'objet d'aucune poursuite pénale.

Guy Patrick Massaloka avait été arrêté le 1^{er} août pour des raisons semble-t-il liées aux activités qu'il menait légitimement en tant que journaliste pour l'Agence panafricaine d'information (PANA). Aucun motif officiel n'a été donné pour justifier son arrestation.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*